

La présente fiche vous suggère des appréciations, des suggestions, des priorisations que vous retiendrez ou non en fonction de votre sensibilité, de vos centres d'intérêt.

N'hésitez pas à en changer la formulation pour employer VOS mots. Il est important que de nombreuses contributions viennent faire contrepoids à celle de certains acteurs économique par exemple.

1- Dérèglement climatique

- L'agence devrait mettre à notre disposition un texte synthétique sur les conséquences du dérèglement climatique sur l'eau en quantité, en qualité, par zone. On entend parler de mal-adaptations au dérèglement climatique, en particulier avec les bassines et les créations de retenues : qu'est-ce que cela signifie ? Comment éviter d'investir pour se rendre compte quelques années plus tard que le résultat n'est pas atteint ?
- **Oui, la sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau est importante.** Les textes relatifs à la construction, le cas échéant à la rénovation des habitations pourraient sans doute mieux promouvoir les toilettes sèches, la réutilisation des eaux de lavage.
- **Une sobriété est acceptable si tout le monde fait un effort.** L'agence peut-elle afficher ceux ci au travers des déclarations de consommation des grosses activités ?
- Est-ce que la réduction des surfaces de plans d'eau ne pourrait pas être un facteur de limitation de l'élévation de la température de l'eau, et donc de l'évaporation ?
- J'ai entendu dire que le traitement des eaux de rivières était de plus en plus difficile les étés. L'ouverture des vannes des canaux sans réelle activité de navigation ne pourrait-elle pas limiter les problèmes, par exemple sur l'Aulne ou le Blavet ?

2- Connaissance et communication

- J'ai cru comprendre que les gros élevages qui disposent de forages, ne paient pas de redevance et ne déclarent pas les volumes consommés. C'est anormal, mon syndicat d'eau paie, et moi avec, dès le premier m³.
- En matière de connaissance, il reste beaucoup à faire sur les effets de la terre sur la qualité des eaux de la mer. Le Sdage pourrait sans doute s'engager nettement plus sur le sujet.
- Avec le retournement des prairies au profit des cultures, le ruissellement a augmenté. Et donc il y a moins d'eau qui s'infiltra vers les nappes. Ne peut-on rien y faire ?

- Rien n'est dit sur la qualité de vie liée à des rivières courantes, l'eau devient un produit qui coule au robinet. **Il faut sans doute recréer le lien entre les habitants et l'eau**

3- Gouvernance

- Je trouve que la profession agricole est surreprésentée dans les instances de gestion de l'eau, d'autant que les maires ruraux ont souvent un lien fort avec cette profession.
- Ne peut-on pas mieux représenter la rivière (et la mer) dans les réunions de concertation ? Par exemple en renforçant la proportion de représentant des usagers non économiques ?

4- Préservation restauration des fonctionnalités : sols, milieux aquatiques, zones humides, cycle naturel de l'eau

- je trouve que le vrai sujet est une réduction des pressions que les activités humaines font peser sur les sols...
- Le mot "préservation" est défensif, celui de "restauration" élude la question de la réparation nécessaire du cycle de l'eau. Le titre de cet enjeu mérite une réécriture
- **Je trouve que le sol est un sujet sous-développé dans votre réflexion.** C'est un milieu vivant très complexe, mais finalement peu visible. A force de traitements, l'agriculture crée des déséquilibres en chaîne, des vers aux insectes, aux oiseaux... c'est tout l'écosystème qui fonctionne de travers; En plus, les plantes deviennent résistantes aux herbicides ! Tous ces produits se retrouvent dans l'eau, ou leurs produits de dégradation. **Les traitements pour la rendre potable sont de plus en plus coûteux, c'est nous qui la payons !**
- Rien n'est dit des impacts des aménagements agricoles du territoire : rectification des rivières, modification du lit, drainage de zones humides, arasement des haies encore très actif en Bretagne. **Pourtant, nous en payons les conséquences avec des crues plus importantes et plus rapides**, des étiages plus marqués (certaines rivières sont à sec en Bretagne en fin d'été, la Seiche ne porte pas son nom par hasard).
- Je subis des coulées de boue sur mon trajet domicile-travail à chaque grosse pluie, depuis que certains talus ont disparu. Que peut dire le Sdage pour éviter ces dégradations, qui conduisent également à des débits plus élevés, moins d'infiltration, et aussi un transport de pollution vers nos rivières et la mer.
- Les ambitions du programme de mesures qui identifient les actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le Sdage sont à renforcer.

5- La sobriété des usages

- Je trouve incompréhensible, au regard des tensions sur l'eau l'été en Bretagne, de parler de création de ressources. Même en prélevant en période de fort débit, **les revendicateurs de plus d'eau semblent considérer les rivières comme un robinet**

et non comme un milieu vivant, les périodes de forts débits ont une utilité écosystémique (reproduction du brochet par exemple)

- La loi explique que les autorisations d'usage de l'eau ont une durée et doivent prévoir le ou les usages de l'eau possibles à l'exclusion de tout autre. Or aucune décision administrative que j'ai vu ne semble le faire. Et ce alors que la ressource diminue globalement. Soyons cohérents, rebattons les cartes au fil du temps !
- Alors que les Sage couvrent l'intégralité du territoire breton, il n'est pas pertinent de permettre que les PTGE soient élaborés avec un comité ad hoc, de composition trop déséquilibrée au détriment de ceux qui, dans les faits représentent les rivières, les associations de protection de l'environnement.
- Il serait judicieux que les ouvrages de retenue d'eau sans usage aujourd'hui soient détruits, cela redonnerait un petit peu d'eau aux rivières par moindre évaporation.
- **La dégressivité du prix de l'eau est contraire à une sobriété des usages.** Le Sdage doit prendre position.
- Il serait important qu'avant d'engager un projet d'activité consommatrice d'eau (hors eau sanitaire), l'accord du producteur d'eau (en plus du distributeur d'eau) soit demandé, les maires ne pouvant s'engager sur ce point.
- L'utilisation de l'eau pour l'irrigation de cultures non directement comestibles par l'homme ne saurait être un usage bénéficiant d'une quelconque exemption en cas de mesures "sécheresse"

6 - Qualité des eaux

- Le titre est peu en phase avec les recommandations de l'organisation mondiale de la santé. "Pour l'homme et la vie des écosystèmes, assurer une eau de qualité" serait plus pertinent.
- La rédaction est très centrée sur les rejets ponctuels. Une attention aussi importante doit être portée aux pollutions diffuses.
- L'usage des produits phytosanitaires est excessif. Prétendre qu'ils sont indispensables revient à nier l'existence de l'agriculture biologique... Le Sdage doit donner une priorité forte sur la fin d'emploi de ces molécules sur les aires d'alimentation des eaux souterraines, et de restreindre significativement celui-ci sur les bassins versants des captages d'eau de surface.
- La question des PFAS mérite d'être traitée.
- La question des pollutions diffuses revenant par voie atmosphérique ne reçoit pas toute l'attention nécessaire : rien sur les émissions d'ammoniac qui retombent via la pluie, sur les molécules phytos qui se volatilisent et retombent dans les pluies
- La question des cyanophycées en eau douce doit être prise à bras le corps, le réchauffement climatique favorisant leur prolifération.
- La plus marquée en Bretagne est celle de la pollution par les nitrates. depuis 50 ans que le problème est identifié, sa régression est peu visible dans les baies à algues vertes, et sa progression sur les zones de vasières est éclatante. Le Sdage

a donc été sous dimensionné sur ce phénomène, et l'objectif de bon état en 2027 (cf jugement TA Rennes 13/02/2025) n'est pas atteint. Des mesures plus sérieuses s'imposent.

- La question des microplastiques, dont l'eau est un vecteur majeur est à introduire dans la stratégie

7- Préservation des estuaires et de la mer (*nota : des propos sur ce sujet ont été énoncés sur les thèmes précédents et peuvent être mentionnés ici*)

- La grande question est de retrreindre suffisamment les flux polluants de nos activités pour que la mer puisse, par ses capacités de dégradation, en supporter la charge.
- La question des désordres écologiques liés aux causes et aux conséquences des marées vertes méritent un traitement beaucoup plus énergique pour obtenir de réelles inflexions.
- Les diagnostics du Sdage en cours doivent être renforcés en ce qui concerne les développement d'ulves sur vasières. La question de la contamination bactériologique des baignades marque par elle-même une dégradation des écosystèmes. Le Sdage doit cesser de les limiter à un enjeu de santé, mais aussi comme un enjeu écosystémique.
- L'analyse des facteurs de proliférations des algues et bactéries produisant des toxines mérite de déboucher sur des actions pour en limiter les causes en provenance de la terre.
- La réanalyse des causes de contamination bactériologique des eaux douces et de mer méritent d'être examinées sans tabou, et leur contribution respective mieux cernées en vue d'une action volontariste